

TERMES ET CONDITIONS DU CONCOURS DE LA RENTRÉE 2018

1. Organismes

L'organisateur unique de ce jeu-concours est l'entreprise GLOBAL PORTAL BOOKINGS S.L. (ci-après « Muchosol ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : B98735657 dont le siège social est situé au C / La Safor 5, planta 1º, 46015 Valence (dorénavant Muchosol).

2. Annonce du jeu-concours

Le jeu-concours sera publié par Muchosol **du 10/09/18 jusqu'au 23/09/18**, sur les différents canaux de communication de l'entreprise : Facebook, Instagram, Twitter et Newsletter. Une fois la période terminée, le nom du gagnant sera annoncé le **24/09/2018**.

3. Conditions de participation

Pourra participer au jeu-concours toute personne physique, majeure et en pleine capacité de l'exercice de ses droits. Les employés de la société organisatrice et leurs familles, ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du concours, ne pourront pas participer.

Le seul fait de participer à ce concours implique l'**acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement**.

4. Modalités de participation

Le jeu-concours se réalisera entre tous les suiveurs de la marque sur les différents canaux de communication. Pour participer au jeu concours les conditions seront:

- Liker la publication du jeu-concours

- Suivre la marque sur les réseaux sociaux
- Remplir le formulaire de participation
- Être majeur (+ de 18 ans)
- Accepter les bases légales

Le gagnant sera désigné par les organisateurs parmi tous les participants, de manière aléatoire à travers la plateforme Random.

5. Prix

Le prix est personnel et intransmissible. Au cas où le gagnant ne puisse pas accepter le prix, il devra le communiquer aux organisateurs dans un délai maximum de 3 jours et un deuxième gagnant sera choisi. Les conditions spécifiques du prix se détaillent comme suivent :

- Une réservation de 2 nuitées pour quatre personnes dans un appartement à Barcelone qui figure sur le site web de [Muchosol avec pour référence : 126268](#). les nuits sont celles des 12 et 13 Octobre 2018.

Ni les dates, ni la destination, ni le logement ne sont susceptibles d'être changées.

En aucun cas Muchosol prendra en charge les frais de déplacement ou frais alimentaires du gagnant pendant son séjour.

Le gagnant du concours restera soumis aux obligations fiscales établies par la législation en vigueur applicable, le règlement de ces obligations étant à la charge du gagnant.

6. Communication au gagnant

Une fois le gagnant désigné, Muchosol se chargera de le contacter pour réaliser la remise effective du prix. Le contact s'effectuera le 25/09/2018.



Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de **trois jours**, à compter de la communication de son gain, sera considéré comme ayant renoncé à celui-ci. Muchosol désignera alors un deuxième gagnant. Il y aura un maximum de trois essais de désignation de gagnant. Si le troisième gagnant ne peut pas accepter le prix, le jeu-concours sera déclaré nul.

Il s'établit ainsi un maximum de 3 jours pour passer d'un gagnant à l'autre.

7. Protection des données

Muchosol garantit le respect intégral du règlement général sur la protection des données (RGPD) quant au traitement des données personnelles, mais aussi quant au reste de la législation applicable en matière de protection de données.

Les données fournies par les participants seront traitées de manière confidentielle et recueillies dans une base de données automatisée dans le but d'identifier les suiveurs/utilisateurs de Muchosol, d'octroyer le prix au gagnant du concours et de communiquer sur lesancements de promotions futures pouvant être adaptées à l'utilisateur. Le participant pourra à tout moment, faire valoir gratuitement ses droits d'opposition, d'accès, de rectification et d'annulation des ses données en envoyant un mail à info@muchosol.com.

8. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, la non acceptation intégrale ou partielle du règlement entraîne l'exclusion du concours. De même, la participation au concours implique l'acceptation des règles du réseau social sur lequel se déroule concours.

9. Législation applicable et tribunaux compétents

Ces bases sont régies par la loi espagnole en vigueur au moment du concours. Les tribunaux compétents pour résoudre quelconque litige ou conflit, relatif au tirage au sort du concours, sont les tribunaux de la ville de Valence.

10. Réserves et limitations

Muchosol se réserve le droit d'effectuer des changements afin de maintenir le bon fonctionnement du concours. En cas de circonstances exceptionnelles, les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou élargir les dates du concours et d'interpréter les bases juridiques.